Valeur des repas, des nuitées et des transports

Offerts à des professionnels du secteur de la santé dans le cadre de manifestations scientifiques

Repas

Conformément à l'article 13 du Code de déontologie de IML, la valeur des repas offerts, boissons comprises, n'excèdera en aucun cas certaines limites.

LUNCH	DÎNER
54 euros	**108 euros**
boissons comprises - minimum 1h de science	boissons comprises - minimum 2h de science

Ces montants seront indexés par le Conseil d'administration en fonction de l'évolution de l'index des prix à la consommation.

Transports et nuitées

TRANSPORTS	NUITÉES
Déplacement en voiture : indemnité de maximum 0.40 EUR par km.	Le coût d'une nuitée ne peut dépasser 250 EUR (TVAC et petit-déjeuner compris).

Cadre de référence

Ces mêmes valeurs peuvent être utilisées comme cadre de référence pour ce qui concerne les relations avec les organisations de patients (article 29.6 du présent Code).

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg

Tél. : +352 26 43 23 24

contact@iml.lu
www.iml.lu